

# CREUSE GRAND SUD

## Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	6
Votants	43



### DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 125

### AVANCES DE SUBVENTIONS TOM POUSSE 2024

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 35, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 décembre 2023.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DETOLLE Alain ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; PENAUD Corinne ; LABOURIER Dominique ; NICOUX Renée ; ESTERELLAS Philippe ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène (arrivée au point 6 à partir de 19h47) ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis (arrivé au point 1 à partir de 18h52) ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise (jusqu'à 19h47) ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; LABARRE Jacqueline à NICOUX Renée ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** ROGER Thierry ; CHABANT Evelyne ; FOURNET Marie-Hélène (absente jusqu'à 19h47), JOSLIN Jean-Louis (arrivé au point 1 à partir de 18h52)

A partir du 1er janvier et jusqu'au vote du budget, l'exécutif de la Communauté peut mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget global de l'année précédente. Il n'en va pas de même pour l'investissement.

Le budget 2024 de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud n'étant pas voté avant le 1er janvier de l'année considérée, il est nécessaire de prévoir le versement d'une avance sur la subvention qui pourrait être attribuée à l'association Tom Pousse, afin d'éviter des difficultés de trésorerie, et permettant notamment le paiement des salaires.

Le versement de cette avance ne préjuge en aucun cas du montant de subvention qui lui sera définitivement attribué par l'assemblée, sur la base de la subvention budgétée en 2023, il est proposé de verser courant janvier 2024 une avance de 25%, soit d'un montant de 21 250 € à Tom Pousse correspondant à 25% de 85 000 €.

Cette avance sera déduite des montants globaux accordés au titre de 2024.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 43**

**Adopté à l'unanimité**

Après avoir délibéré le Conseil communautaire :

- **APPROUVE le versement de l'avance de subvention à Tom Pousse de 21 250 €**

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

